



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2019

Le Conseil municipal, s'est réuni le lundi 25 février 2019 à 19h30 au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Régis MARCEAU, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, BAVEREL, BUTTEFEY, FAIVRE, GIROD, ROGEBOZ et TEMPESTA.

MM. BACHETTI, BILLOT, COTE-COLISSON, GRESSET, LONCILAMPT (Arrivé à 19h40), MARCEAU, PETIT et VIVOT.

Absents :

Excusés : Mmes RACINE et RENAUD, MM. LANDRY et PALMA.

Mme BARTHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019.

M. le Maire rappelle les points adoptés lors de la séance du 21 janvier 2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019.

Arrivée de M. LONCHAMPT.

2. Rénovation église – Plan de financement – Demande subvention au Département.

M. le Maire rappelle que par les délibérations en date du 11 septembre 2018, le Conseil municipal a approuvé le principe de rénovation de l'église, son ampleur, ainsi que la détermination de l'enveloppe budgétaire.

Le programme de cette opération porte sur :

- Rénovation du fût et de la flèche du clocher (Maçonnerie, pierres de taille et béton).
- Réfection de la charpente, de la couverture et de la zinguerie
- Rénovation des façades.
- Rénovation des vitraux, menuiseries intérieures et extérieures, support de cloches, horloges et paratonnerre.
- Electricité.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention de la part du Département au titre de C@P 25 – Axe 3 – Soutien aux projets territoriaux.

Un plan de financement a été établi.

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux de rénovation :	1 257 200,75 €	Autofinancement (61%) :	932 972,12 €
- Lot n°1 :	876 236,75 €	- <i>Fonds propres (21,8%) :</i>	332 972,12 €
- <i>Options n°1 à 4 :</i>	96 544,50 €	- <i>Emprunt (39,2) :</i>	600 000 €
- Lot n°2 :	114 274 €	État - DETR (35%) :	534 677,29 €
- Lot n°3 :	148 790 €	Département (4%) :	60 000 €
+ <i>Options n°1 et 2 :</i>	17 949 €	Archevêché :	0 €
- Lot n°4 (Estimation MOE):	42 000 €		
- Lot n°5 :	13 014 €		
- Lot n°6 :	41 188 €		
+ <i>Option n°1</i>	5 440 €		
- Lot n°7 :	2 887 €		
Imprévus sur travaux:	67 916,16		

<u>Maîtrise d'œuvre :</u>	96 560 €		
<u>Mission SPS :</u>	4 850 €		
Total	1 527 649,41 €	Total	1 527 649,41 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (Mme ROGEBOSZ ne prenant pas part au vote) :

- approuve le programme de travaux de rénovation de l'église de Doubs,
- s'engage à financer et réaliser l'opération citée ci-dessus,
- sollicite l'aide financière du Département telle que décrite dans le tableau ci-dessus,
- s'engage à réaliser les travaux dans les délais respectifs imposés par chaque financeur à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets des 2019 et 2020,
- mandate M. le Maire ou sa première Adjointe pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20h.

Le Maire,
R. MARCEAU

Fait à Doubs, le 26 février 2019.

